

5728

DEPOT LEGAL
Charente inf^{re}
n° 61
1879.

Association des Abonnés

AU

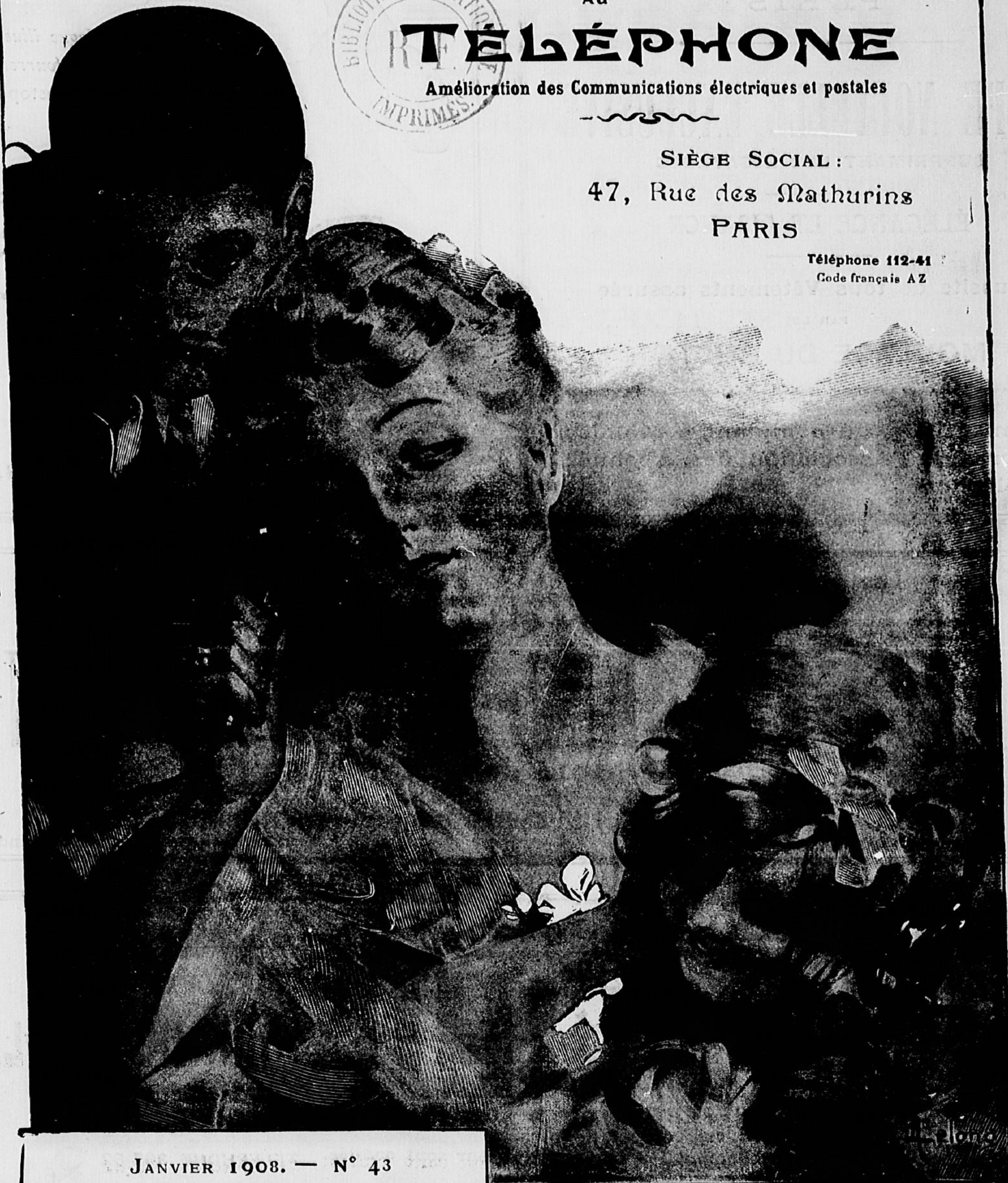
TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales



SIÈGE SOCIAL :
47, Rue des Mathurins
PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



JANVIER 1908. — N° 43

CARALP

TAILLEUR

1 et 3, rue Laffitte — Téléphone 299.34

PARIS

COUPE NOUVELLE EXCLUSIVE

SUPPRIMANT LES ESSAYAGES

ÉLÉGANCE ET AISANCE

Réussite de tous Vêtements assurée

PAR LE

MOULAGE DU BUSTE

Remise 10 % au comptant à MM. les
Membres de l'Association des Abonnés
au Téléphone.

AUX Deux Saisons

Fourrures & Pelleteries

JAQUETTES,

ÉTOLES DE FOURRURES, ETC.



Demander le catalogue illustré
à M. PIPERAUD, fourreur,
82, Boulevard de Sébastopol,
PARIS III.

TÉLÉPHONE 213-06

REMISE de 10 % à Messieurs les
Membres de l'Association sur pré-
sentation de leur carte.



TOUJOURS A MIEUX
Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.

Les quatre cylindres **15 et 30** H P à clapets commandés

DE DION-BOUTON

(Modèles 1907)

Sont deux véritables merveilles
de SIMPLICITÉ, de RÉGULARITÉ et de ROBUSTESSE

Usines à Puteaux (Seine)

Catalogues illustrés sur demande

ENTREPRISE GÉNÉRALE de TRAVAUX de

COMPTABILITÉ

96

RUE DE RIVOLI

(Angle du Bd Sébastopol)

JAMET I. O., BUFFEREAU A. O. & AUSSOUR A.

Experts-Comptables près les Tribunaux

Dirigent et contrôlent personnellement les Travaux qui leur sont confiés. TÉLÉPHONE 305-82
Conditions modérées.

Téléphone 112.41
Code Français A ZASSOCIATION
DESTéléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perrenet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

L^e V
6231

L. ROUSSELON

18, Boulevard Montmartre

et

99, Rue Richelieu

PARIS

TÉLÉPHONE : 293.29

**GRANDS VINS DE CHAMPAGNE****et Mousseux Français**

MÉDAILLE D'OR, Paris 1889, DIPLOME D'HONNEUR, Bruxelles 1894

Maison fondée en 1853

Recouvrements à forfait de toutes créances*Tous les Frais de poursuites à notre charge (Rien à payer en cas d'insuccès).***REPRÉSENTATION DEVANT TOUS TRIBUNAUX, Civil ou de Commerce***Concordats, Liquidations Judiciaires et Amiables, Faillites, Rédaction d'actes.***VENTE DE FONDS DE COMMERCE***Renseignements gratuits. — Pas d'avance à faire.***PRÊTS DE TOUTE NATURE. — ASSOCIATIONS, COMMANDITES****SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONTENTIEUX**

14, Place Clichy, PARIS

TÉLÉPHONE : 504-37

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

En ayant fait un nouveau tirage, nous nous tenons à la disposition de ceux de nos adhérents qui en désireraient quelques exemplaires.

En cas de réclamation urgente, s'adresser toujours à l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE.

47, Rue des Mathurins, 47. — Téléphone 112-41.

SOMMAIRE

	Pages.
Notre memento.	3
Les retards de la Batterie centrale (Lettre à M. Simyan) par M. de Montebello	3
La publicité dans l'Annuaire	4
Travaux en cours	5
Les devoirs de l'Administration	6
Les punitions des téléphonistes	6
Echos de partout	7
Le budget des postes à la Chambre (<i>suite et fin</i>)	8
Numéro S. V. P.	9
Variétés	10
A travers la presse	11
Remises à nos adhérents	15

Notre Memento

Le MEMENTO que nous avons annoncé dans notre précédent numéro a été distribué à nos adhérents entre le 15 et le 20 janvier. Ils devront donc l'avoir reçu quand le présent Bulletin leur parviendra.

Un retard imprévu dans la fabrication nous a obligés de reculer la distribution de ce memento, que nous comptions pouvoir offrir à nos adhérents à la fin de décembre. Nous les prions de nous excuser, bien que le fabricant soit seul responsable de ce retard.

LES

RETARDS DE LA BATTERIE CENTRALE

Lettre à M. Simyan.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre interview sur les réformes postales et téléphoniques publiée dernièrement par le *Matin*. Le passage relatif au téléphone a particulière-

ment attiré mon attention. Vous annoncez, en effet, au public que l'installation de la Batterie Centrale ne sera achevée à Paris que dans un an — à la fin de 1908.

Or, votre Administration avait annoncé d'abord que cette transformation serait achevée en octobre 1907, puis elle nous l'avait formellement promise pour le printemps de 1908, avril ou mai. A cette date, comme vous le faites observer aujourd'hui, deux bureaux centraux seulement fonctionneront en Batterie Centrale, celui des Sablons (Passy) et celui de Gutenberg (4^e étage).

S'est-il produit un retard imprévu dans l'exécution des travaux ? Nullement. N'hésitant pas à nous dire la vérité — et je vous en félicite — vous nous assurez qu'un délai minimum de deux ans avait été prévu pour l'installation de la Batterie Centrale. Comme les travaux n'ont été commencés qu'en janvier 1907, on ne pouvait terminer évidemment avant décembre 1908.

Pourquoi votre Administration n'a-t-elle pas, comme vous, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, dit la vérité le premier jour ? Avait-elle, en agissant ainsi, un but déterminé ? Je suis assuré d'avance que vous serez d'accord avec moi pour désirer que toutes les responsabilités soient établies, si la faute de certains a causé des retards préjudiciables au public et aux abonnés.

Ici, en effet, se pose une question grave. Les crédits pour la transformation de la Batterie Centrale étaient votés dès janvier 1906. Les travaux n'ont commencé qu'un an après. Il y a donc eu un an de complète inaction. Pourquoi ?

Remarquez que je n'incrimine nullement votre zèle et votre activité. Je me plais à reconnaître, au contraire, que les travaux ont commencé deux mois après votre arrivée au pouvoir : vous vous êtes donc occupé de la question dès votre installation rue de Grenelle. Mais auparavant, que s'était-il donc passé ? Et comment expliquer la complète inaction de votre prédécesseur qui a laissé inutilisés pendant près d'un an des crédits votés pour une réforme urgente ?

Je suis assuré, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, que vous tiendrez à renseigner le public sur les causes de ce retard et à établir les responsabilités.

Dans l'attente de votre réponse, je vous

prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

MARQUIS DE MONTEBELLO,
*Président de l'Association des Abonnés
au Téléphone.*

[Il est certain que si le téléphone était exploité en France par l'industrie privée, nous n'aurions pas eu à enregistrer un retard d'un an, et la Batterie Centrale fonctionnerait à Paris à l'heure actuelle. — N. D. L. R.]

LA PUBLICITÉ DANS L'ANNUAIRE

**Une disposition étrange : le grossissement des noms dans la liste officielle. — Est-ce légal ?
Les protestations continuent.**

L'Annuaire officiel va paraître en février. Comme nous l'avons dit, il surprendra et mécontentera les abonnés à plus d'un titre.

On nous assure qu'une innovation étrange y aurait été introduite. Les abonnés qui y font de la publicité auraient leurs noms inscrits en plus gros caractères dans la liste officielle. S'il en est réellement ainsi, cette liste n'aurait donc plus un aspect typographique uniforme : certains noms, énormes, sauteraient aux yeux, tandis que les autres passeraient inaperçus au premier coup d'œil. D'où un tort très grand causé aux abonnés qui n'ont pas payé d'annonces. Comment l'Administration, devant qui tous les abonnés (payant chacun 400 fr.) sont égaux, a-t-elle pu admettre dans une liste officielle une inégalité aussi flagrante ?

On peut se demander si pareille disposition est légale, et si les commerçants lésés ne vont pas intenter des procès à l'Administration.

★

En attendant, les protestations continuent de la part des abonnés supplémentaires, comme le témoignent, entre autres, les lettres suivantes :

Paris, le 4 décembre 1907.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 3 courant, me transmettre une communication de l'Administration que je vous retourne.

L'Administration me paraît perdre de vue que l'institution des postes supplémentaires lui est

extrêmement avantageuse, bien qu'aucun contrat ne lie directement leur titulaire à elle.

Le téléphone est installé dans un immeuble : moyennant 400 fr. payés par le propriétaire, tous les locataires peuvent user du téléphone depuis la loge du concierge. Si un ou plusieurs d'entre eux prennent un poste supplémentaire, l'Administration prescrit pour chacun d'eux 50 fr. par an — et donne moyennant ce supplément exactement le même service qu'auparavant, la ligne ne pouvant servir qu'à un seul abonné, principal ou non, à la fois, et chacun ne demandant que les communications dont il a besoin. En somme, l'Administration fait aux titulaires de postes supplémentaires le reproche de lui faire obtenir des abonnements à 450 fr., 500 fr. et même plus, au lieu de 400 — sans compter que bien souvent l'abonnement principal est imposé au propriétaire par un locataire qui veut avoir un poste supplémentaire — c'est justement mon cas au 720.28.

Je puis admettre que l'abonné principal ait seul droit à l'inscription gratuite et à l'annuaire également gratuit. Mais lorsqu'il s'agit d'inscriptions payantes, je ne puis comprendre qu'elles coûtent 5 fr. pour l'abonné principal et 10 fr. pour l'autre. L'abonné principal qui fait inscrire une deuxième fois son nom, le fait dans un but de réclame commerciale, dans son unique intérêt, et si tous le faisaient il faudrait tirer l'annuaire en plusieurs volumes, comme le Bottin.

Au contraire, l'abonné supplémentaire qui se fait inscrire contribue à rendre plus complète, et par suite plus utile à tous les abonnés la liste publiée par l'Administration.

Si l'on devait accorder une faveur à quelqu'un, ce serait aux titulaires de postes supplémentaires. Je ne le demande pas.

Lorsque l'Administration se plaint des charges que lui impose la publication de l'annuaire, elle ne fait que proclamer une fois de plus son incapacité à faire œuvre commerciale utile. Un particulier quelconque aurait couvert les frais par la publicité. C'est, n'en doutez pas, ce que fait le concessionnaire.

L'Administration gémit de son impuissance à relier tous les nouveaux abonnés, réclame des crédits pour de nouveaux multiples. Eh bien ! si les abonnements supplémentaires qu'elle veut décourager se multipliaient, son matériel serait suffisant, et notez que les frais de première installation seraient bien moindres à la charge de l'Etat, puisqu'il installe gratuitement les lignes des abonnés principaux et fait rembourser celles qui relient le poste principal aux postes supplémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées. P. CRÉPY.

*
* *

Paris, le 3 janvier 1908.

Monsieur le Président de l'Association des
Abonnés au Téléphone,

Vous demandez l'avis des abonnés au sujet de
la publicité dans l'annuaire des téléphones.

Nous contestons à M. le Sous-Secrétaire d'Etat
le droit qu'il a pris de concéder la publicité dans
l'annuaire.

Lorsque nous avons signé notre contrat, l'Ad-
ministration nous délivrait un exemplaire dans
lequel nous avions le droit de figurer non seule-
ment sur la liste alphabétique, mais aussi à la ru-
brique de notre commerce.

Elle a cru pouvoir nous supprimer ce dernier
par un simple avis dans l'annuaire ; nous croyons
qu'en droit, il faut le consentement des deux par-
ties pour transformer un contrat.

Nous partageons votre avis lorsque vous traitez
de concurrence déloyale la publicité dans l'an-
nuaire.

C'est une manière indirecte d'augmenter notre
abonnement, puisque ça nous entraîne à une dé-
pense supplémentaire, car il nous est indispensa-
ble de figurer à la rubrique de notre commerce,
et cela met dans un état d'infériorité ceux qui re-
fusent de payer le supplément.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations em-
pressées.

Travaux en cours

**Quelques retards. — L'exécution du programme
se poursuit. — Critiques injustifiées.**

**Nouveaux vestiaires et salles de repos.
Nouveaux circuits.**

L'exécution du programme de réformes se pour-
suit activement, en dépit de quelques retards.

C'est ainsi que la Batterie Centrale ne fonction-
nera dans tout Paris qu'à la fin de 1908, et que les
deux nouveaux centraux — Sablons et Gutenberg
4° — ne seront pas prêts avant le mois de mai (au
lieu de fin mars). On peut regretter ces retards,
qui ne sont pas imputables à l'Administration,
sans toutefois en exagérer l'importance : l'essen-
tiel, ce n'est pas que la Batterie Centrale fonc-
tionne un mois plus tôt ou plus tard : c'est que,
une fois installée, elle fonctionne bien.

Plusieurs de nos confrères ont émis à l'égard
des réformes téléphoniques des critiques assez
vives, qui, pour la plupart, ne sont pas fondées.

Il y en a même qui portent complètement à faux
et dénotent, chez les auteurs des articles, une in-
compréhension totale de la question. On accueille
trop facilement, dans certains journaux, les cri-
tiques émanant de personnes incompetentes, bien
que faisant partie parfois de l'Administration su-
balterne. On oublie que des questions aussi déli-
cates doivent être traitées par des spécialistes,
sous peine de s'exposer à de grossières erreurs.
Comment peut-on parler, par exemple, de « dé-
ménagements inutiles », quand on transfère sur
des multiples de nouveau modèle et de capacité
trois à quatre fois supérieure, des abonnés des-
servis jusqu'à ce jour par des multiples vieux,
usés et saturés ?

L'installation de la Batterie Centrale produit
toutefois, en ce moment, un inconvénient réel
pour les abonnés — quoique momentané. La
transformation qui se poursuit a nécessité l'ins-
tallation de condensateurs dans les postes des
abonnés. Ces condensateurs affaiblissent la son-
nerie, tant que les multiples ne fonctionneront
pas en Batterie Centrale. Mais dès que la Batté-
rie Centrale fonctionnera, les sonneries repren-
dront leur force antérieure, d'autant plus qu'à ce
moment ce sera toujours le bureau d'arrivée qui
sonnera l'abonné, et non, comme aujourd'hui, le
bureau de départ.

★

Nous avons dit qu'une partie des abonnés de
Wagram seraient rattachés au bureau des Sa-
blons (en mai prochain) et changeraient ainsi de
numéro, passant de la série des 500 à celle des
600. Ces abonnés, au nombre de 1.200 environ,
sont tous ceux situés entre les avenues Marceau,
de la Grande-Armée, Bugeaud, la rue Copernic et
la place des Etats-Unis.

En attendant que le transfert de ces abonnés dé-
gage le central de Wagram, quatre groupes d'ex-
tension ont été mis en service à ce bureau depuis
le 1^{er} janvier.

★

Les téléphonistes de Gutenberg vont enfin avoir
des salles de repos et ne seront plus obligées de
faire leur goûter dans les escaliers. Un petit bâti-
ment à trois étages va s'élever dans la cour, à la
place d'un vestiaire trop étroit qu'on vient de dé-
molir : il comprendra salles de repos, cuisines,
réfectoires, etc.

Le vestiaire sera installé, dans des proportions
plus vastes, sur l'emplacement de l'ancienne rue
Gutenberg, occupé aujourd'hui par la remise des
voitures postales. Les travaux vont commencer
incessamment.

★

De nouveaux et importants circuits interurbains

ont été mis en service depuis le mois de décembre : Paris-Montauban, Paris-Bruxelles (5^e ligne), Paris-Gournay en Bray, Paris-Verrières le Buisson.

Les devoirs de l'Administration

**Quand le téléphone ne fonctionne pas,
l'abonné a-t-il le droit d'exiger la transmission
d'un message gratuit par télégraphe ?**

Nous avons reçu la lettre suivante, qui soulève une question de principe des plus intéressantes, à propos d'un fait particulier :

Puteaux, 11 décembre 1907.

Monsieur le Président de l'Association des
Abonnés aux Téléphones,
47, rue des Mathurins, Paris.

Monsieur,

Je demande ce matin le 923.44. On me répond qu'on ne pourra pas l'avoir, parce que sa ligne est mêlée. Je propose alors au receveur de remplacer ma communication en transmettant gratuitement un message et sa réponse. Il me répond qu'il veut bien transmettre un message, mais que je devrai le payer.

Ainsi donc, voilà l'Administration qu'on paye pour assurer un service : elle se déclare incapable de l'assurer. Elle a en mains un moyen de le remplacer, imparfaitement, mais dont on se contenterait en attendant, et elle refuse de le faire ! Comment trouvez-vous cette façon d'agir ? Sans-gêne, malhonnêteté, ou l'un et l'autre ?

Bien entendu, je n'incrimine pas le receveur, mais la toute-puissante et insaisissable anonyme, l'Administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

E. PARTIOT.

P.-S. — Le receveur, après ma réclamation, a réclamé de son côté, et j'ai enfin pu avoir la communication. Je remercie donc ce fonctionnaire de sa complaisance. Mais il y a là une question de principe intéressante que je vous sou mets.

★

Notre adhérent a parfaitement raison, et la demande qu'il adressait à l'Administration nous semble parfaitement justifiée.

Lorsqu'elle dirige un service commercial, comme le téléphone ou le télégraphe, l'Administration, quoi qu'elle puisse prétendre, reste soumise au droit commun : c'est la jurisprudence constante.

Or, d'après le droit commun, lorsque deux parties sont liées par un contrat réciproque — en l'espèce, le contrat d'abonnement — chacune d'elles a le droit d'exiger que l'autre remplisse ses obligations. On allèguera la force majeure : mais l'argument ne vaut rien, puisqu'ici l'Administration a un autre moyen pour remplacer ses obligations : la voie télégraphique.

Veut-on un exemple frappant d'une situation analogue ? Lorsqu'un accident interrompt la circulation sur les voies ferrées, les Compagnies de chemins de fer — qui assurent autrement mieux leur service que l'Administration des téléphones — opèrent à leurs frais le transbordement des marchandises et des voyageurs par une autre direction. En juillet 1906, quand un torrent débordé coupa la voie ferrée près de Modane, c'était bien là un cas indéniable de force majeure : néanmoins, la Compagnie P.-L.-M. assura à ses frais le transbordement des voyageurs et marchandises par un service de voitures.

Ce n'est pas le cas pour l'Etat, qui, administrateur du téléphone et du télégraphe peut, en cas d'accident, remplacer l'un par l'autre sans bourse délier.

La question est intéressante. Nous y revenons.

LES PUNITIONS DES TÉLÉPHONISTES

Plusieurs de nos adhérents nous ont demandé quelles étaient les punitions que l'Administration inflige aux téléphonistes.

Nous pouvons les renseigner d'une façon très exacte. Voici, en allant des plus légères aux plus graves, la série des pénalités prévues par les règlements en vigueur.

1^o Observations de la surveillante et du chef de bureau ;

2^o Privations de liberté, infligées par le chef de bureau ou le directeur. C'est en réalité la *suppression d'une faveur*. Chaque équipe de téléphonistes doit faire sept heures de travail par jour. Celle qui fait, un jour sur deux, le matin, le service de 8 heures à midi, doit revenir le soir de 7 heures à 9 heures. Or, le service étant moins chargé le soir, une bonne moitié du personnel ne revient pas, n'ayant fait ainsi que quatre heures (au lieu de sept) de travail dans la journée. La

punition consiste à faire revenir une ou deux heures le soir les opératrices. Cette punition (qu'on appelle aussi « suppression du profit du soir ») est particulièrement sensible aux téléphonistes ;

3° Avertissement simple, prononcé par le directeur après enquête contradictoire ;

4° Punitions prononcées par le Conseil de discipline (où siègent des délégués des employés), après enquête, rapport, et défense de l'inculpée :

a) Avertissement comminatoire,

b) Avertissement avec retard dans l'avancement,

c) Changement de service dans la même résidence,

d) Changement de résidence,

e) Suspension d'emploi,

f) Révocation.

Dans la pratique, à moins d'une infraction très grave, on suit en général progressivement l'échelle des peines : c'est-à-dire qu'on applique d'abord à la délinquante la peine la plus légère, et on ne passe à la suivante que si la première n'a pas produit d'effet, et si les mêmes fautes se reproduisent.

Tels sont les renseignements officiels qui nous ont été donnés. Aux téléphonistes, maintenant, de nous exposer leurs critiques. Nous accueillerons avec intérêt leurs observations.

Échos de Partout

Le « petit bleu » avec réponse.

L'Administration vient de créer un nouveau moyen de correspondre rapide qui fera plaisir aux Parisiens.

Il s'agit du « petit bleu » du modèle ordinaire, à l'extérieur, et si familier au public : mais lorsqu'on l'entr'ouvre, on voit qu'il recèle dans ses flancs un autre « petit bleu » que le destinataire est invité à détacher, en suivant un ingénieux « pointillé », pour s'en servir en vue de la réponse.

C'est, en un mot, l'extension aux « pneumatiques » de la « carte-réponse », depuis longtemps entrée dans les usages postaux.

Le « pneumatique double » qui est vendu 0 fr. 60, sera bien accueilli des Parisiens.... de ceux, du moins, qui aiment à recevoir des réponses rapides.

*
* *

Bouées téléphoniques.

On mande de Cherbourg que, à la suite des expériences effectuées par diverses flottilles de sous-marins, le ministre de la marine a décidé d'adopter comme bouées téléphoniques pour les sous-marins des bouées métalliques d'une grande flottabilité, capables de résister à une pression d'eau de 50 mètres. Elles seront du type étudié sur l'*Aigrette*, et seront utilisées sur tous les sous-marins et submersibles.

*
* *

Pour les aveugles.

Les aveugles, fabricants de cornets à tabac, 7, rue Duroc, près le boulevard des Invalides, se permettent de solliciter instamment des abonnés au téléphone le don de leurs vieux annuaires qui peuvent faire d'excellents cornets à tabac.

On accepte également avec reconnaissance tous les vieux papiers et livres, catalogues, journaux, bottins, etc.

On les fait prendre à domicile sur demande.

*
* *

Le bilan de la poste anglaise.

Du *De Dion-Bouton* :

Le rapport annuel de l'Administration des Postes et Télégraphes britanniques fournit certains détails intéressants.

Voici quelques chiffres permettant de se faire une idée des travaux accomplis pendant l'année finissant au 31 mars dernier.

Ont été transmis par la poste :

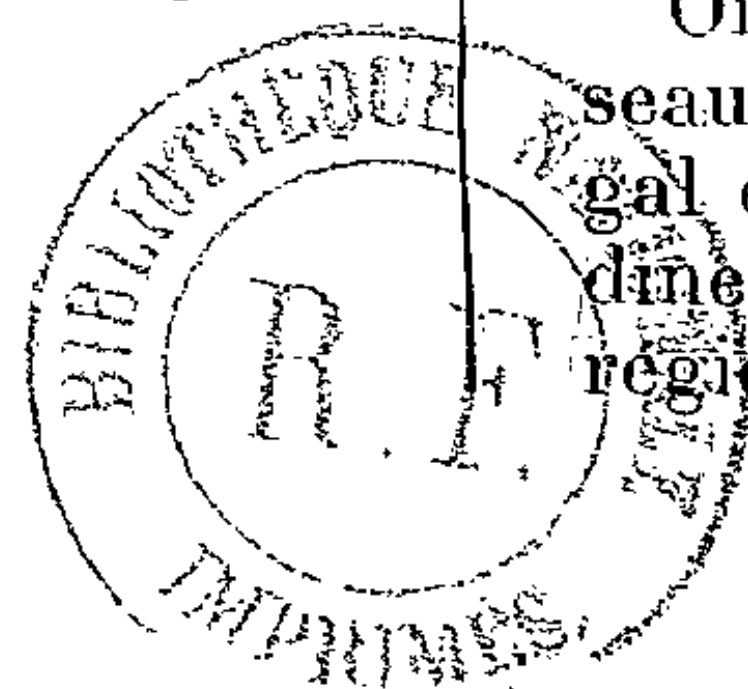
Lettres	2.804 millions.
Paquets à un sou	933 —
Cartes postales	831 —
Journaux	189 —
Colis	104 —

*
* *

Le téléphone au Soudan.

Il n'y a pas à dire, le progrès est en marche. Le voici qui pénètre au cœur du Soudan !

On annonce, en effet, la création de trois réseaux téléphoniques sur les bords du haut Sénégal et ceux du Niger moyen : entre Kayes et Médine ; entre Kati et Bamako, et enfin pour la région de Koulikoro. Le prix d'une conversation



de cinq minutes varie de cinquante à soixante-quinze centimes et l'abonnement coûte 150 francs. D'ici à quelques mois, tout porte à croire que Tombouctou aura aussi son téléphone.

Espérons que l'on obtiendra facilement la communication, car, avec la chaleur qui règne dans ces pays, la folie furieuse risquerait de faire de nombreuses victimes.

*
* *

Un journal téléphonique.

Le *Telefon-Hirmando*, à Buda-Pest, communique les nouvelles téléphoniquement à domicile. C'est un journal, comme Paris n'en a pas encore, ni Londres, ni New-York, ni Chicago, ni San Francisco. Il fonctionne avec un personnel de plus de 200 collaborateurs, assidûment au travail, et avec un réseau téléphonique de plus de 300 kilomètres de fil, au service de plus de 15.000 abonnés.

Tous les jours, de 8 h. du matin à 10 h. du soir, huit voix de stentor répètent mot à mot les articles approuvés par le rédacteur en chef et les parlent dans les appareils réunis dans une immense salle. En même temps, des récepteurs téléphoniques dictent les nouvelles reçues, télégrammes de l'étranger, événements du jour, comptes rendus parlementaires, discours politiques, cotes de la Bourse, des marchés, renseignements de la police, procès plaidés devant les tribunaux, extraits des journaux de Pest et de Vienne, pronostics météorologiques, annonces, etc., etc. Ce n'est pas tout. Le *Telefon-Hirmando* donne également à domicile les pièces de théâtre comme les disent les acteurs et au moment même de la représentation, les concerts comme ils sont exécutés, les sermons comme ils sont prêchés, les meetings où se font entendre les orateurs populaires.

L'abonné n'a pas à bouger de chez lui, il n'a qu'à prêter l'oreille pour tout écouter et tout savoir. Le *Telefon-Hirmando* obtient un grand succès. La simplicité de son organisation, très méthodiquement comprise, le peu de frais si on les compare à ceux des journaux ordinaires, l'abondance et la promptitude des communications, lui promettent un nombre croissant d'abonnés. Ceux-ci ne paient d'ailleurs qu'une toute modique rétribution, dix ou vingt centimes par jour, pour recevoir sans se déplacer et toujours oralement, à table, au lit, où l'on veut, toutes les nouvelles du monde entier. C'est une innovation. Paris l'adoptera peut-être quand elle aura fait le tour de l'Europe.

*
* *

Mot de la fin.

L'abonné, venant à peine d'appeler, entend tout de suite la sonnerie. Aussi, tout ravi :

— Mon Dieu, mademoiselle, s'écrie-t-il, comme on est bien servi ce matin !...

Alors la demoiselle, très confuse :

— Je vous demande pardon, j'étais un peu distraite...

Le Téléphone à la Chambre

**La discussion du budget. — Députés optimistes.
Déclarations de M. Simyan. — Les réformes.
Suite et fin de la discussion (1)**

M. PAUL CONSTANS.

J'ai eu l'occasion de lui faire part (à M. Simyan), dans son cabinet, des réclamations souvent répétées au sujet de l'impossibilité à peu près absolue de se servir du téléphone dans certaines villes et notamment dans celle que j'ai l'honneur de représenter ici (Montluçon). Vous avez même reconnu ces déficiences, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat ; des promesses ont été faites par le service des téléphones, mais la population, dont la chambre de commerce s'est fait l'écho auprès de votre administration en même temps que moi-même, a constaté que, malgré ces promesses, rien n'était changé.

La ville à laquelle je fais allusion — et elle n'est malheureusement pas la seule dans ce cas en France — est à peu près dépourvue du service téléphonique, bien que l'installation existe. Il faut attendre si longtemps pour obtenir la communication avec Paris que la plupart du temps, on y renonce...

Le service postal est une entreprise de l'Etat ; comme un entrepreneur particulier, l'Etat doit faire le nécessaire pour donner satisfaction au public. Il ne faudrait pas que l'administration nous réponde, comme on l'a fait une fois — je reconnais que ce n'est pas vous — qu'elle n'avait pas à se préoccuper des réclamations du public comme un entrepreneur particulier, parce qu'elle n'avait pas de concurrents. La réponse m'a paru un peu risquée.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. — Je ne vous la ferai pas.

M. PAUL CONSTANS. — *Parce que vous avez un*

1. Voir le *Bulletin* de décembre.

monopole, ce n'est pas une raison pour dédaigner les plaintes du public qui paye pour être bien servi... ..

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — ...En ce qui concerne les communications téléphoniques en province, M. Constans a raison de dire qu'elles sont assez difficiles à obtenir ; je me préoccupe également de cette question. Dans le projet que j'aurai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, je ne demanderai pas d'argent (*Très bien ! très bien !*), je trouverai les ressources nécessaires pour cette organisation.

J'ai l'intention de créer un grand nombre de lignes interurbaines. Nous souffrons actuellement, en effet, du manque de lignes de ce genre. Jusqu'à présent, on a créé trop de petits réseaux dans les départements et pas assez de grandes lignes : tout le monde nous demande d'installer des communications de commune à commune. Je n'ai pas l'intention de m'opposer à ces créations, mais il n'en est pas moins vrai que nous encombrons la circulation des grandes lignes interurbaines. (*Très bien ! très bien !*)

Il est de toute nécessité de créer d'abord de grands circuits interurbains. C'est le but du projet de loi que je déposerai très prochainement et j'espère, je le répète, que la Chambre ne voudra pas m'en faire attendre le vote trop longtemps. (*Applaudissements*).

M. PAUL CONSTANS. — Je prends acte de vos déclarations, monsieur le sous-secrétaire d'Etat.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bouffandeau.

M. BOUFFANDEAU. — Le rapport de M. Noulens signale une mesure qui serait d'un grand intérêt : c'est l'extension de la pratique des messages téléphonés et des appels téléphoniques. Notre collègue conclut ainsi : « Aucune difficulté pratique ne s'oppose à la réalisation de cette mesure ». Il y a quelques mois j'ai eu l'honneur de parler de cette question à M. le sous-secrétaire d'Etat. Il m'a dit qu'elle n'avait pas échappé à sa vigilance. Je crois que quelques difficultés l'ont peut-être arrêté. En tout cas, elles sont faciles à vaincre. Je lui demanderai de vouloir bien étendre partout où il y a un service de distribution d'appels téléphoniques ou de télégrammes téléphonés, le service des messages téléphonés très favorable à la population et qui donnerait, je crois, des bénéfices.

Il est probable que M. le sous-secrétaire d'Etat pourra répondre très favorablement à notre désir.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. — Nous transmettons déjà les messages téléphoniques.

M. BOUFFANDEAU. — Dans la banlieue.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. — ...mais nous étudierons très volontiers la possibilité de les

transmettre par exprès, et je puis donner à M. Bouffandeau l'assurance que j'examinerai cette question avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

Numéro S. V. P.

**L'éducation d'une demoiselle du téléphone.
Comment une Compagnie anglaise s'y prend pour
former ses opératrices.**

La nouvelle école téléphonique qui vient d'être terminée pour la National Telephone Co est le plus grand établissement de ce genre qui existe au monde. Il est muni de tous les appareils téléphoniques les plus modernes et a nécessité des dépenses considérables (plusieurs centaines de mille francs). Toutes les jeunes filles qui entrent au service de la Compagnie sont maintenant tenues de faire un stage de 3 mois à l'école téléphonique pour apprendre à fond le métier « de demoiselle du téléphone ».

Le commencement de son éducation.

L'opératrice débute par l'étude des appareils, de leur maniement et des signaux téléphoniques. Maintenant que la sonnerie d'appel n'existe plus dans les B. C., l'attention de l'opératrice est appelée au moyen de petites lampes ayant environ 2 ½ centimètres de circonférence, qui s'allument automatiquement quand l'abonné demande une communication : l'opératrice établit alors la communication : la lampe s'éteint dès que la conversation a commencé, et s'allume de nouveau dès qu'elle est terminée. Ce second allumage signifiant que la conversation est terminée, l'opératrice doit interrompre la communication. Ceci n'est qu'un simple exposé de ce qui est en réalité une opération assez compliquée et qui demande de la part de l'opératrice beaucoup d'attention avant de s'en rendre maîtresse, mais qu'il est absolument nécessaire qu'elle s'assimile parfaitement dès le début.

Une école téléphonique.

Les premières leçons consistent en cours et en explications orales sur le système téléphonique — et quand les opératrices ont acquis théoriquement une connaissance suffisante de leur travail, elles passent à une autre classe où elles

apprennent à mettre en pratique ces connaissances théoriques. Pour cette mise en pratique de la théorie téléphonique on se servait encore dernièrement de commutateurs fictifs munis d'un appareillage également fictif, mais dans la nouvelle école téléphonique tous ces appareils fictifs ont été remplacés par des instruments aussi réels et aussi perfectionnés que ceux dont on se sert actuellement dans les B. C. Les élèves s'assoient en rangs devant la table du multiple qui est numéroté et muni de fiches, de jacks, et de lampes-sigaux — exactement comme le multiple d'un bureau central. Derrière les élèves se trouvent de petits postes d'appel pour permettre aux professeurs de faire des appels et demander des communications auxquels les opératrices élèves sont tenues de répondre promptement.

La voix téléphonique.

Les élèves portent le casque et la cuirasse réglementaires — un cornet acoustique est attaché fixe à la cuirasse et sert aux opératrices pour correspondre avec les abonnés, et une de leurs leçons les plus importantes est d'acquiescer ce qu'on est convenu d'appeler « la voix téléphonique ».

Si une opératrice-élève parle avec un accent quelconque, que ce soit l'accent écossais ou l'accent irlandais, il faut qu'elle s'en débarrasse le plus vite possible et apprenne à parler un bon anglais clair et net. Puis, il faut qu'elle apprenne à moduler sa voix. Au téléphone, presque tout le monde parle trop haut et trop vite. L'opératrice doit donc se rendre maîtresse de cet art difficile — gouverner — moduler sa voix et faire en sorte que le son ne se perde pas, mais s'emmagasine entièrement dans le cornet acoustique.

Dans un bureau central on ne peut entendre parler les opératrices qu'en se tenant tout près d'elles, et bien que dans un grand B. C. des centaines d'opératrices parlent à la fois, on n'entend guère que le « clic-clic » des fiches qui entrent dans les jacks.

Le langage téléphonique.

L'opératrice-élève doit encore faire une étude approfondie de ce qu'on peut appeler le langage téléphonique. Il y a certaines manières d'appeler les abonnés et certaines phrases conventionnelles dont elles sont tenues de se servir. Par exemple : quand un abonné appelle, il faut que l'opératrice réponde — « Quel numéro s. v. p. ? » — il lui est interdit de se servir d'une autre phrase ou de dire autre chose. En supposant que le numéro demandé soit occupé, elle doit répondre « Occupé — rezonnez » et rien d'autre.

Il serait trop long de donner le détail de toutes

les phrases du répertoire de l'opératrice téléphonique, mais toutes ont pour but d'éviter des longueurs et des pertes de temps.

En téléphonie il est essentiel que tous les appels reçoivent rapidement une réponse claire et précise, et, s'il n'y avait pas un répertoire de phrases conventionnelles, des longueurs interminables, des délais, des pertes de temps seraient inévitables. L'élève téléphonique apprend à fond toutes ces phrases et l'on peut vraiment s'étonner de la rapidité avec laquelle elle s'habitue à répondre aux appels et à établir immédiatement les communications.

Après deux mois d'instruction, une élève de capacité et d'intelligence moyennes est en mesure de répondre à de 15 à 20 appels par minute. Elle n'établira pas 20 communications complètes en une minute, la rapidité de chaque communication dépendant beaucoup de la rapidité avec laquelle l'abonné répond à l'appel de son appareil, mais elle peut répondre à 20 appels en une minute et préparer les 20 communications.

En pratique on compte environ 30 secondes pour établir une communication complète entre deux abonnés, mais si l'abonné ne répond pas promptement à la sonnerie de son appareil, ce temps est forcément plus long.

Au bout de trois mois, les élèves téléphoniques ont terminé leur instruction et sont capables d'opérer dans un Bureau central.

Il n'est que juste de dire que l'opératrice touche des appointements pendant toute la durée de son instruction.

(Traduit du *Daily Graphic*).

VARIÉTÉS

Guillaume II et le téléphone.

L'Empereur allemand a du sang anglais dans les veines. Rien d'étonnant à le voir tenir en grand honneur le classique « Times is money ». Tout ce qui peut lui procurer une économie de temps est le bienvenu. Il ne voyage presque plus qu'en automobile, il ne dédaigne pas précisément le télégraphe, il est un fervent du téléphone.

Dans tous les cabinets de travail de ses nombreux palais ou pied-à-terre, on a installé des appareils perfectionnés et d'apparence artistique.

Les amis de chasse, ses commandants de corps d'armée, ses adjudants, et notamment le chancelier d'Empire, sont très souvent interpellés téléphoniquement.

Il va de soi que les communications sont rapidement établies. Jamais l'Empereur ne prévient l'interpellé par un : « Allô, ici, Guillaume II ». Il aborde directement le sujet, estimant que tous

doivent le reconnaître immédiatement au son de sa voix. C'est généralement le cas.

Les employés du téléphone ne doivent jamais prévenir le « numéro » appelé que c'est le Kaiser qui est à l'autre bout du fil.

C'est l'impératrice Augusta-Victoria qui est le plus souvent appelée. Au cours de ses nombreux déplacements qui le séparent presque quotidiennement de la Kaiserin, Guillaume ne manque jamais d'avoir, dans la journée ou la soirée, plusieurs communications avec elle. Il en profite pour régler les menues questions de famille, qui demanderaient trop de temps à être expédiées par lettre.

Naturellement, les demoiselles du téléphone allemandes sont curieuses. Elles ont surpris plus d'une conversation et elles n'ont pas gardé le secret professionnel.

C'est ainsi qu'on a pu apprendre que Guillaume II a des amabilités matrimoniales qu'on pourrait recommander à n'importe quel père de famille.

Quand l'Empereur séjourne dans la même ville que l'Impératrice et qu'il est retenu, au cours d'une soirée de gala, plus longtemps qu'il ne l'avait prévu, tout de suite il en informe l'Impératrice, en indiquant galamment les causes de son involontaire retard.

Il est évident que jamais la demoiselle du téléphone ne s'avise de « couper » l'impérial abonné.

*
* *

Usages bizarres du téléphone en Amérique.

Le clergé catholique des Etats-Unis semble disposé à écouter la confession par téléphone, si le prêtre ne peut communiquer d'aucune autre façon avec le fidèle.

La tenancière d'une bibliothèque populaire du Kansas envisage, elle aussi, le côté pratique de la téléphonie. Le cornet à l'oreille, elle renseigne sa clientèle sur tout ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans les nouvelles publications. Aussi sa bibliothèque téléphonique fait-elle des affaires d'or !

La justice, elle aussi, s'affranchit du raide mécanisme de ses coutumes séculaires. Un témoin très important devait déposer dans une affaire devant le tribunal d'une ville de l'Illinois. Apprenant qu'il était retenu dans une localité voisine, les juges décidèrent à l'unanimité de prendre sa déposition par téléphone.

Quelle action tutélaire nous procure cette invention admirable ! Le sénateur Beveridge devait prononcer un grand discours à Indianapolis. Un incident imprévu le retint au dernier moment à Chicago. Nullement embarrassé pour si peu, Beveridge téléphona son discours à un sténographe d'Indianapolis qui le lut devant l'assemblée ébahie.

Les députés américains bénéficient aussi des applications aussi variées que multiples de la téléphonie. Leur cabinet de travail est relié par fil à la salle des séances du Capitole de Washington. Commodément installés dans leur fauteuil, ils peu-

vent converser à loisir avec leurs collègues, et entendre tout ce qui se dit au parlement. Nos honorables sont bien à plaindre à côté de ces pratiques Américains.

Mieux encore : Un musicien devait accorder un harmonium dans l'église de la ville voisine. Au moment de se mettre à l'œuvre, on lui apprend qu'on voudrait un second harmonium qui devra jouer avec le premier et par conséquent être accordé sur le même ton. L'instrument ne peut malheureusement pas arriver le même jour. Impossible de faire concorder les deux instruments. Notre homme a une idée géniale. Le téléphone sera son sauveur. Il ordonne au commerçant, par fil, d'approcher le second clavecin de l'appareil et de toucher les notes voulues. Il accorda ainsi parfaitement les deux instruments. Lorsque le lendemain le second harmonium arriva, tous deux jouaient absolument sur le même ton.

Le comble de l'usage téléphonique pourtant est atteint par une veuve qui, de son lit, écoutait à l'appareil le service funèbre célébré à l'église à la mémoire de son époux défunt !

A travers la Presse

Son de cloche pessimiste.

L'entrevue de M. Simyan et du bureau de l'A. A. T. inspire au *Professionnel* les réflexions suivantes, inspirées par un pessimisme que nous voulons croire exagéré :

M. Simyan, qui projette de grandes (!) réformes dans le service téléphonique, a éprouvé, l'autre jour, le besoin de s'épancher dans le gilet de M. de Montebello, président de l'Association des Abonnés.

Je croyais que cette association était la bête noire de l'Administration, et voilà que, maintenant, on la prend pour confidente. Dieu ! que les temps sont changés !

Le sous-secrétaire d'Etat a donc fait connaître ses grands projets et, pour frapper l'imagination publique, il les a exposés au monde entier dans un laudatif communiqué à la presse. C'est d'un bel optimisme, si ce n'est un bluff phénoménal !

Escomptant l'avenir téléphonique, comme s'il s'agissait d'un chèque à vue sur la maison Pierpont-Morgan, M. Simyan a mis toutes ses illusions dans le compte des réalités, et il a dit :

— 30 millions sont demandés (c'est un projet !) pour l'ouverture de six postes centraux téléphoniques à Paris, l'extension des réseaux de province et la création de lignes interurbaines.

— La construction du bureau des Sablons est terminée; il ne reste plus qu'à l'achever (*sic*). On pourra l'ouvrir au printemps... — Hum! n'eût-il pas été prudent de dire à l'automne?

— L'établissement du bureau de la rue des Archives se poursuit activement. — On voudrait bien savoir sur quoi s'exerce cette activité en ce moment.

— La transformation du réseau en vue de l'application de la batterie centrale se poursuit non moins activement. — Le *Professionnel* a déjà fait connaître que deux douzaines de postes étaient transformées chaque jour.

— Pour augmenter le rendement des lignes interurbaines, je fais étudier un système qui permettra de transmettre les avis d'appel par le télégraphe concurremment avec les communications, lesquelles n'en seront pas dérangées.

Ainsi donc, messieurs les abonnés peuvent dormir tranquilles; tout va bien, ou du moins, ira bien... dans l'avenir.

Présentement rien n'est changé; mais je dois reconnaître qu'on fait une innovation très heureuse en cherchant à utiliser les circuits pour la transmission télégraphique des avis d'appel. Ceci est un progrès tangible dont les résultats seront immédiats puisqu'on a trouvé le moyen d'appropriier les circuits pour les transmissions téléphoniques et télégraphiques simultanées.

Gageons cependant que les abonnés au téléphone — de vraies pestes comme chacun sait — ne seront pas encore satisfaits!

*
* *

Les téléphonistes jugées par elles-mêmes.

D'un intéressant article sur les téléphonistes, dans l'*Union des dames de la poste*, nous détachons les lignes suivantes:

On commence enfin à reconnaître un peu partout cette vérité qu'il est injuste et même cruel de rendre les téléphonistes responsables de tous les retards, inconvénients et défauts téléphoniques. Les abonnés qui ont fondé un périodique pour demander la tête des dames des téléphones (1), croyant qu'un personnel masculin fournirait un service meilleur pour ne pas dire irréprochable, se sont aperçus de leur erreur. Si bien que de la campagne de presse et du concert d'invectives lancés contre nous, pauvres martyres du téléphone, est sortie la constatation que nous sommes absolument de bonne volonté, attentives et consciencieuses, mais qu'à l'impossible nul n'est tenu...

(1) L'Association des Abonnés n'a jamais eu la barbarie de demander une telle mutilation!

(N.D.L.R.)

L'abonné paraît croire assez communément qu'aussitôt qu'il a appuyé sur le bouton ou tourné son magnéto, la communication doit lui être donnée sans une minute d'attente.

Pourtant, *s'il voyait ce qui se passe* — s'il réfléchissait qu'il n'est pas seul à demander la communication à la même téléphoniste — il serait sans nul doute plus patient. Quand cet abonné veut voyager, il attend fort sagement son tour au guichet de la gare afin d'y acheter son billet... Il devrait agir de même au téléphone. Seulement, *comme il ne voit pas ceux qui le précèdent*, il n'hésite pas à accuser l'employée de mauvaise volonté ou de négligence.

Sauf de rares exceptions, le personnel fait ce qu'il peut, et il est permis de remarquer qu'il n'est pas assez récompensé de son zèle et de ses peines. En définitive je penche à croire qu'avec *un matériel rajeuni, un personnel prudemment débarrassé de quelques non-valeurs et convenablement traité*, et des services plus pratiquement établis, les téléphones de France se rapprocheraient beaucoup de la perfection, sans prétendre y atteindre toutefois puisque c'est chose impossible en ce bas monde.

(Nous n'avons jamais dit autre chose, et nous sommes heureux de voir que le personnel est complètement de notre avis — y comprise l'élimination des non-valeurs. — N.D.L.R.)

*
* *

Le tonneau des Danaïdes.

Du *Gaulois*, cet amusant écho:

On sait que M. Simyan a fait organiser, rue des Sablons, une école de téléphonistes, depuis longtemps réclamée par la Ligue des abonnés, et dont le besoin, on ne peut le nier, se faisait vivement sentir.

Malheureusement, le recrutement du personnel est tel, que cette institution ne produira pas, semble-t-il, les résultats qu'on serait en droit d'en attendre.

Un haut fonctionnaire des postes en donnait, ces jours derniers, cette spirituelle définition:

— L'école des téléphonistes? C'est le *tonneau des Danaïdes*!

Et il expliquait comment les élèves étaient presque toutes des aides des postes, attirées par le mirage de la capitale et pistonnées par des parlementaires bien en cour. A peine sont-elles éduquées et prêtes à devenir de bonnes opératrices, qu'elles ont le mal du pays: dégoûtées de Paris et du téléphone, elles font de nouveau jouer le *piston* pour retourner chez elles.

Il faut alors instruire en hâte de nouvelles fourrées. Et ce petit jeu recommence indéfiniment...

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes entre Paris (quai d'Orsay) et Barcelone via Limoges, Montauban, Toulouse.

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone. Voitures directes. — Lits-toilettes. — Compartiments-couchettes. — Wagon-restaurant.

Service journalier.

Aller. — Paris (quai d'Orsay), dép.: 10 h. 15 m., 8 h. 36. s. — Barcelone, arr.: 7 h. 53 m., 7 h. 26 s.

Retour. — Barcelone, dép.: 6 h. 46 s., 9 h. 40 m. — Paris (quai d'Orsay), arr.: 5 h. 22 s., 8 h. 56 m.

Organisation d'un service de voitures directes de 1^{re} et 2^e classes, entre Boulogne-sur-Mer et Irun à l'aller, et entre Hendaye et Calais au retour.

Pour donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant d'Angleterre ou du Nord de la France à Bordeaux, Biarritz et en Espagne ou vice-versa, il vient d'être organisé un service de voitures directes de 1^{re} et 2^e classes, évitant tout transbordement à Paris.

A l'aller, départ de Boulogne-Maritime à 2 h. 7 soir pour arriver à Bordeaux à 3 h. 43 matin, à Biarritz à 7 h. 20 matin et à la frontière espagnole à 8 h. 19 matin.

Au retour, départs de la frontière espagnole à 5 h. 10 soir, de Biarritz à 6 h. 15 soir, de Bordeaux à 10 h. 30 soir, pour arriver à Calais-Maritime à 1 h. 10 soir.

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1^o Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes;

2^o Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

Une intéressante innovation à la gare de Paris quai d'Orsay.

La Compagnie d'Orléans organise actuellement au départ de sa gare de Paris-Quai d'Orsay un service d'omnibus et de coupés automobiles pour le transport des voyageurs et de leurs bagages à conduire ou à prendre dans Paris.

Ces voitures à la fois rapides et confortables sortent des ateliers de la Société Lyonnaise de Construction de La Buire. Deux d'entre elles sont actuellement exposées au Salon des Invalides et attirent l'attention de tous les visiteurs.

Les nouvelles automobiles seront mises en circulation le 1^{er} janvier 1908 et desserviront l'arrivée et le départ des principaux trains du réseau d'Orléans. Nous ne doutons pas que cette intéressante innovation ne soit très appréciée du public.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

(Hiver 1907-1908).

Relations entre Paris et l'Espagne.

par le train de luxe « Barcelone-Express » (V.-L. R.).
Nombre de places limité.

Départ de Paris : Mercredi, Samedi, à 7 h. 20 soir

Arrivée à Barcelone : Jeudi, Dimanche, à 2 h. 65 soir (H. E. O.)

Arrivée à Valence : Jeudi, Dimanche, à 11 h. 35 soir (H. E. O.)

Départ de Valence : Lundi, Vendredi, à 7 h. matin (H. E. O.)

Départ de Barcelone : Lundi, Vendredi, à 3 h. 30 soir (H. E. O.)

Arrivée à Paris : Mardi, Samedi, à 10 h. 40 matin.

Relations rapides entre Paris, la Suisse et l'Italie.

Express de jour (1^{re} et 2^e classes), Paris-Genève et vice-versa avec continuation de et pour la Suisse et la Savoie.

Aller. — Départ de Paris, 8 h. 25 m. — Arrivée à Genève, 6 h. 32. s.

Retour. — Départ de Genève, midi 40. — Arrivée à Paris, 10 h. 10 s.

Express de jour (1^{re} et 2^e classes), Paris-Lausanne-Brigue à l'aller, Milan-Lausanne-Paris au retour.

Aller. — Départ de Paris, 8 h. 25 m. — Arrivées à Lausanne, 6 h. 55 s. (H. E. C.) et à Brigue, 11 h. s. (H. E. C.).

Retour. — Départs de Milan, 7 h. 10 m. (H. E. C.) et de Lausanne, 2 h. 25 s. (H. E. C.). — Arrivée à Paris, 10 h. 10 soir.

Express de jour (1^{re} et 2^e classes), Turin-Paris.

Départ de Turin, 7 h. 25 m. — Arrivée à Paris, 10 h. 10 s.

Services extra-rapides entre Paris et la Côte d'Azur.

De Paris à la Côte d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte d'Azur rapide », départ de Paris à 9 h. matin, soit par le « Train extra-rapide de nuit », départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à boggies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. avec places de 1^{re} classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville : rue Saint-Lazare, 88; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Le train de luxe « Calais-Méditerranée » entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. Nombre de places limité.

Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les voyageurs de Paris pour la Côte d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

De Paris en Orient (via Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries Maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 45 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc...

Les agences de la Compagnie des Messageries Maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, via Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Smyrne.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilog. de bagages par place sur le chemin de fer; sur les pa-

quebots, cette franchise est de 100 kilog. par place de 1^{re} classe et de 60 kilog. par place de 2^e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

De Paris aux ports au delà de Suez, ou vice-versa.

Les voyageurs partant de Paris à destination des ports au delà de Suez ou inversement peuvent obtenir, conjointement avec leurs billets d'aller et retour de passage de ou pour Marseille, des billets d'aller et retour de Paris à Marseille ou vice-versa, valables un an, aux prix suivants :

De Paris à Marseille ou vice-versa (via Dijon-Lyon ou Nevers-Lyon ou Nevers-Clermont) :

1^{re} classe : 144 fr. 80 ; 2^e classe : 104 fr. 25 ; 3^e classe : 67 fr. 95.

Ces billets sont délivrés par la Compagnie des Messageries Maritimes et par les Chargeurs Réunis.

Il peut être émis des billets de classes différentes pour les parcours en chemin de fer et pour les parcours maritimes.

Voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie et aux Échelles du Levant, ou vice-versa.

La Compagnie délivre, toute l'année, des carnets individuels ou collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^o Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est Algérien, Etat (lignes algériennes), Ouest Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; — 2^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), ou par la Société Générale de Transports maritimes à vapeur ; — 3^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

Validité. — Les carnets sont valables pendant 90 jours, à compter du jour du départ, ce jour non compris ; mais ils sont valables 120 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demande de carnets. — Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir cinq jours au moins avant la date du départ.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.), délivrent, toute l'année, des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

Indépendamment du train de jour « Côte d'Azur Rapide » la Compagnie met en marche tous les jours, sauf le jeudi au départ de Paris, un « train de nuit extra-rapide » entre

Paris et Vintimille couvrant en 14 heures la distance de Paris à la Côte d'Azur.

Ce train est composé de grandes voitures P.-L.-M. à boggies offrant des places de 1^{re} classe (sans supplément) et de lits-salons, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un restaurant.

Le nombre des places est limité ; on peut les retenir d'avance moyennant une taxe de location de 2 fr. par place.

A l'occasion des Fêtes de Noël, du Jour de l'An et des Courses de Nice, des billets d'aller et retour, à prix réduits, donnant droit à l'accès de ce train, seront délivrés jusqu'au 24 Janvier de Paris à Nice, Cannes et Menton ; ils auront une durée de validité de 20 jours à compter du jour du départ ou du dernier jour de la période d'émission si le voyage est commencé après cette période.

Courses de Nice.

Billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, à prix réduits, délivrés du 2 au 24 janvier 1908 :

Paris à Cannes, 1^{re} classe : 177 fr. 40 ; 2^e classe : 127 fr. 75
» Nice, » » 182 fr. 60 » 131 fr. 50
» Menton, » » 186 fr. 65 » 134 fr. 48

Validité : 20 jours avec faculté de prolongation une ou deux fois de 10 jours moyennant un supplément de 10 % par période. Droit à deux arrêts en cours de route à l'aller et au retour. Admission des porteurs de billets de 1^{re} classe, sans supplément, dans le « Côte d'Azur Rapide » et dans le « train de nuit extra-rapide » (nombre de places limité). Toutefois les voyageurs empruntant le « Côte d'Azur-Rapide » ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Marseille à l'aller ; au retour aucun arrêt ne sera autorisé.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées.

Tarif G. V. n° 105 (Orléans).

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursions comportant les trois itinéraires, ci-après, permettant de visiter le Centre de la France, les Pyrénées et les Bords du Golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire, prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr. 50. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire, prix des billets : 1^{re} cl. 163 fr. 50 ; 2^e cl. 122 fr. 50. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1) via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figéac-Limoges, Paris.

3^e Itinéraire, prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr. 50. — Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau ou Puyô-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1) via Montauban Cahors-Limoges ou via Figéac-Limoges-Paris.

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ) avec faculté de prolongation.

Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que la billet circulaire, soit à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans cette gare.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.

REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55.
— Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-Elysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Cottreau, 6, rue Poisson, tél. 553-55.
— 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Jules Lamy, 93, rue Saint-Sauveur, tél. 923-05. Fabrique de tri-porteurs cycles et automobiles. Remise.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Puinet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucry, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Hardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviez, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Couverture, Plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Grèce, tél. 413-72. — 5 %.

Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse ; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Fumisterie

G. Henry, 11, rue de Steinkerque, tél. 425-55. — 5 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincel (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitable, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Rem. spéc.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, r. Turbigo, t. 312-84. — 10 % sur les impres. seulement.
Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

C. Velprey (pharmacie Cadet Gassicourt), 6, rue de Marengo, tél. 322-59. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison et les eaux minérales).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Tapissiers

Brossard, 6, rue de Chantilly, tél. 317-21. — Remise 5 % aux adhérents.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 126-29. — Remise 10 % aux adhérents.

TÉLÉPHONE
428-67**G. DEGUELDRE**

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, BoisSpécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS



LE

"HOME-TONNELET"*Bières sous pression d'Acide
carbonique à l'usage de la fa-
mille.*Le HOME-TONNELET livré franco domicile et déposé en
location gratuite, contenant 5 ou 10 litres, permet de consom-
mer chez soi une bière meilleure et meilleur marché que par
n'importe quel autre moyen; aussi bien tirée et aussi parfaite
qu'au café.Prix et prospectus franco sur demande par Carte postale ou Téléphone 277-83
A la Maison du HOME-TONNELET, 8, rue Blanche, Paris (9^e)**"THE POPULAR FILTER"****J.-E. CHARON**

FABRICANT

Breveté en France et à l'Etranger

10, rue de la Mare, PARIS (XX^e)**PRIME absolument gratuite**

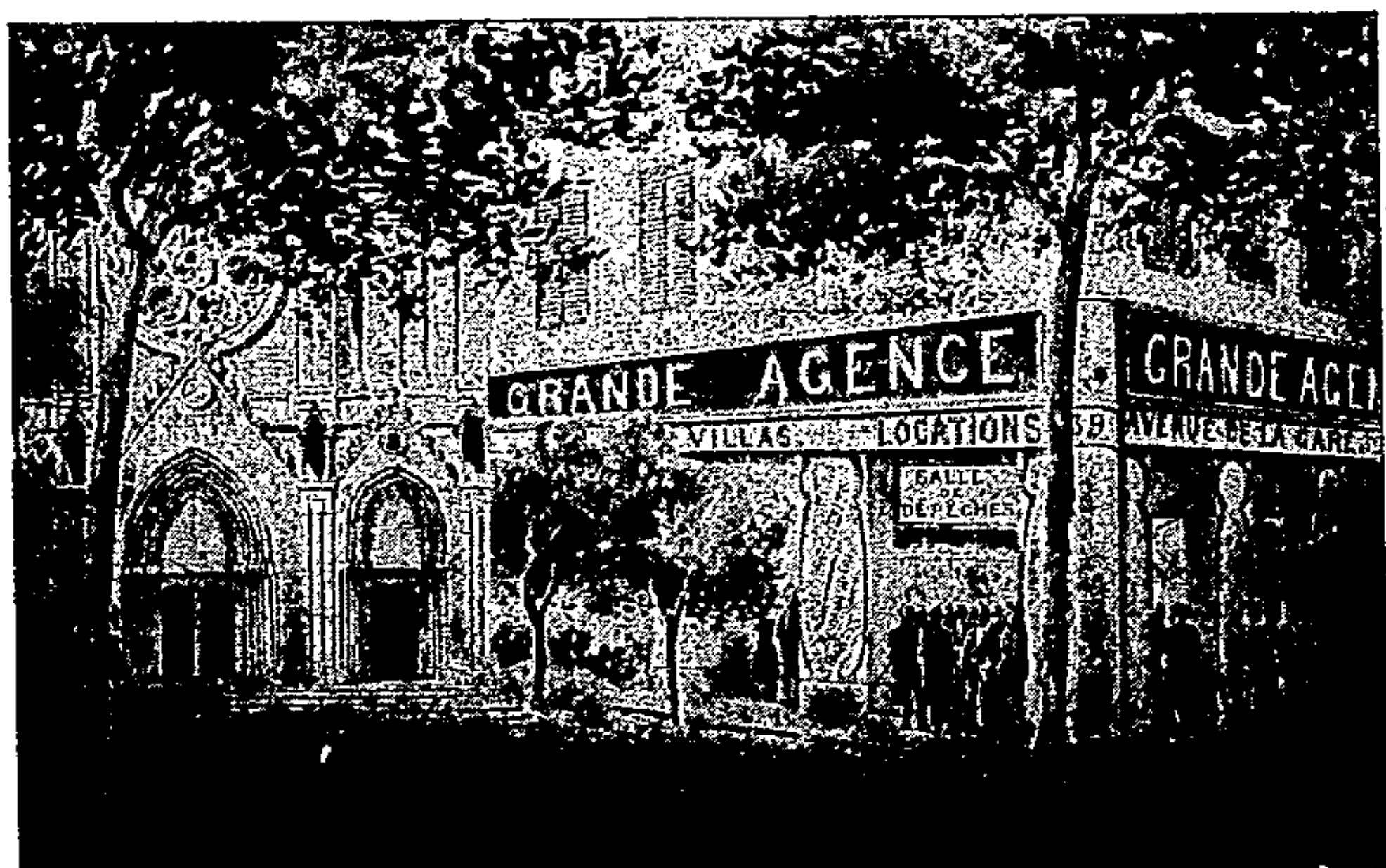
OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents
comporte un emplacement réservé à la photo-
graphie du titulaire.Par suite d'un accord intervenu entre l'un des
plus habiles photographes de Paris,**M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier**
(GARE SAINT-LAZARE)et l'Association, nous pouvons offrir gracieuse-
ment à tous les adhérents, la photographie qui
doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

**PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S****44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)**
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Salle de Dépêches. ♦ Renseignements Gratuits.

Le Gérant, NORI TEXIER.

Grande Agence**NICE, 39, Avenue de la Gare, NICE**

TÉLÉPHONE 10-13

MAISON DE PREMIER ORDRE
pour Renseignements à la Colonie étrangère**LOCATION DE VILLAS ET APPARTEMENTS****VENTES de Propriétés et de Fonds de Commerce, Hôtels, Pensions, etc.**

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.

TÉLÉPHONE
408.80

CHARBONS MAGNANT

11, Rue Boucary, 11, PARIS

LIVRAISON DIRECTE DES MINES

à partir d'un sac de 50 kilos.

FOURNITURES pour IMMEUBLES. — Prix les plus bas de la place de Paris.

GRANDE UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

434.55 EXCEL TRADING OFFICE

[R. DE BEAULINCOURT M^r]

(Ancienne Maison G. GALAND et Co)

54, RUE DE BONDY

Fournit sur demande, circulaires, devis et conditions pour achats d'ameublements, installation de villas, châteaux, linge de maison, tentures, fourrures, articles de voyage, autos, trousseaux, joaillerie, orfèvrerie, etc. Acheteurs en toutes branches.

Des remises spéciales variant suivant les articles sont faites aux membres de l'Association sur présentation de leur carte.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

J.-R. BOHL, Directeur

Téléphone 151.32

AFFICHAGE dans toutes les communes de France.

CONSERVATION d'affiches dans plus de 600 emplacements réservés.

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS, ÉLECTIONS

DISTRIBUTION A DOMICILE d'Imprimés, Catalogues, Journaux, etc.

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, façonnage, Pliage, encartage, mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseurs des Compagnies de Chemins de fer, grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

408.60

LOCATION DE VOITURES DE GRANDE REMISE POUR MARIAGES ET CÉRÉMONIES

M^{on} E. BERWICK,

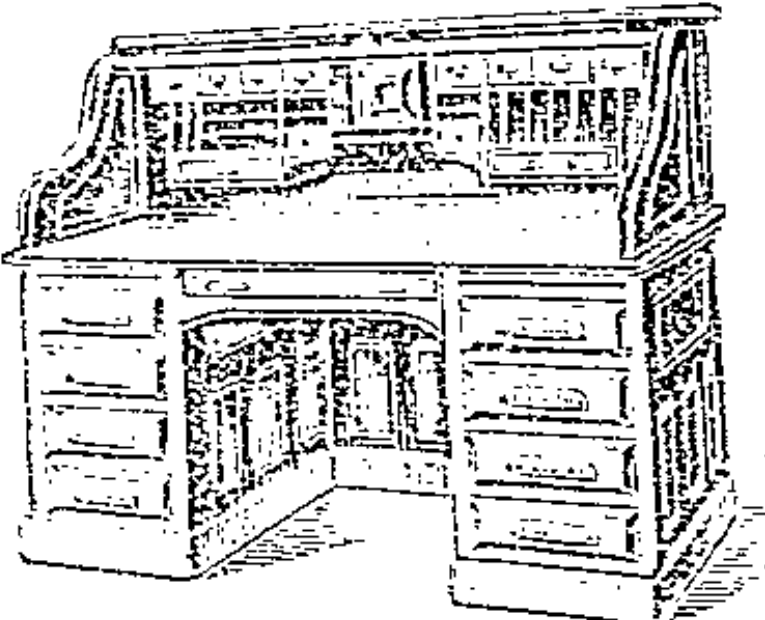
CAILLIETTE, Successeur

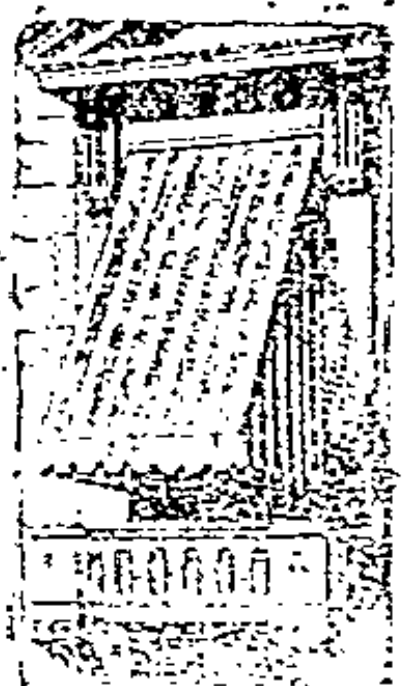
146, Q. Jemmapes. — 19, rue des Ecluses St-Martin
(Près la Gare de l'Est).

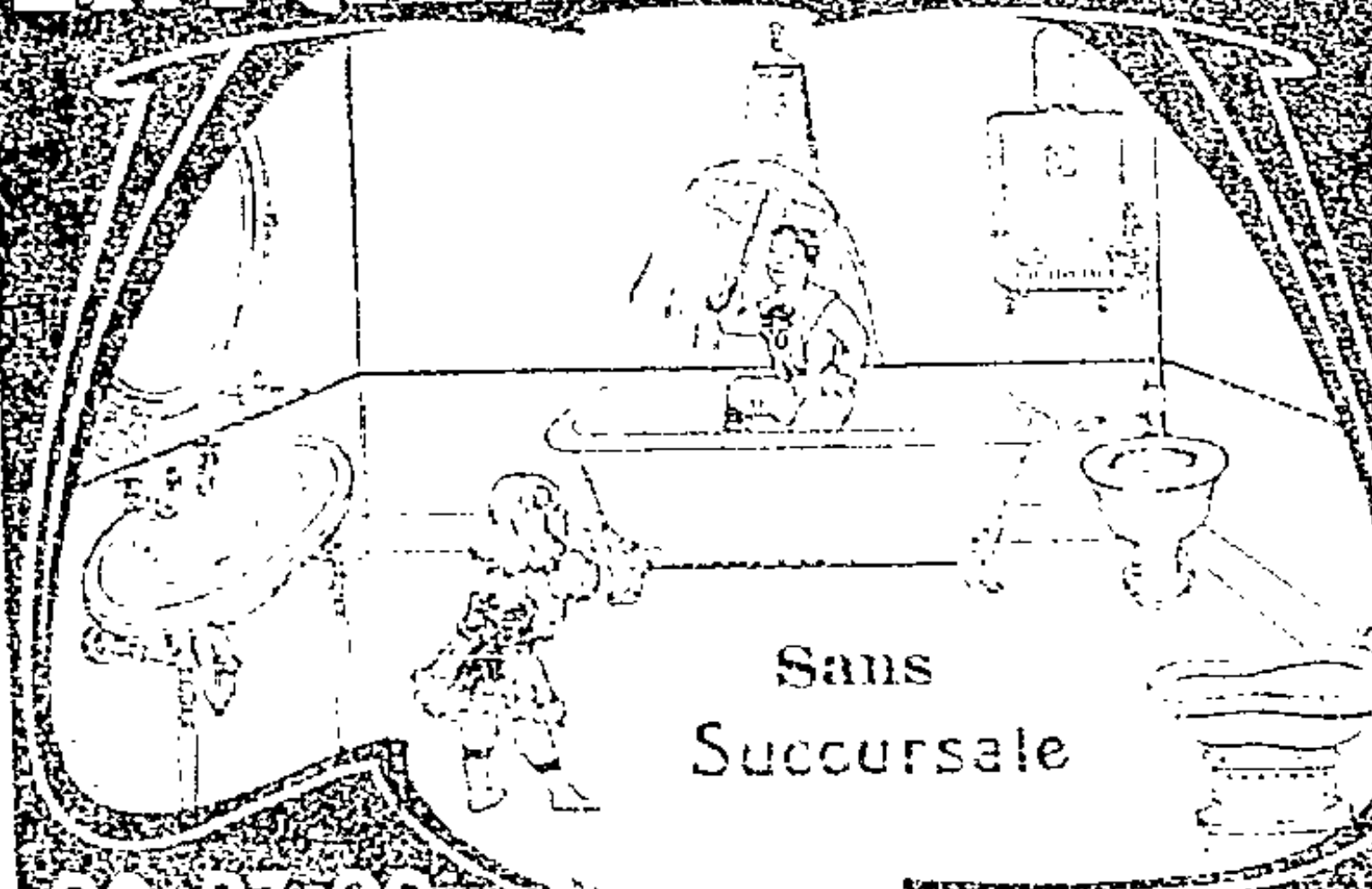
Voitures à l'année, au mois et à la journée.

BREVETS D'INVENTION
 Marques et Modèles
OFFICE DESNOS
 Fondé en 1843
G. Chassevent, Ing. E. C. P.
 11, Boulev. de Magenta, PARIS
 Recherches et copies de Brevets
 Procès en contrefaçon — Expertises
 Téléphone 430-31 — Adr. Teleg. INVENTION-PARIS

MEUBLES DE BUREAU BIEN CONÇUS
 BIEN FABRIQUÉS
Standard
 PARIS
 113, rue Réaumur
 GRAND PRIX. PARIS 1900

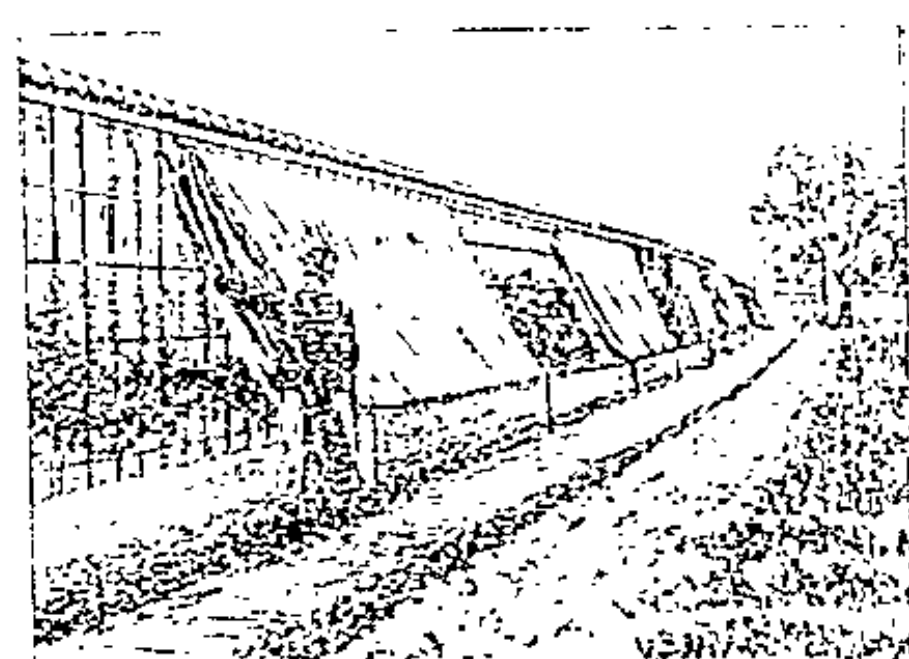


 **FABRIQUE de STORES**
 INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS
 TOUS LES GENRES
A. RUELLÉ
 53, rue des Petits Champs,
 PARIS
 TÉLÉPHONE 236.74

L'HYGIÈNE MODERNE

 Sans Succursale
 20 27 29 Rue de Cotte PARIS

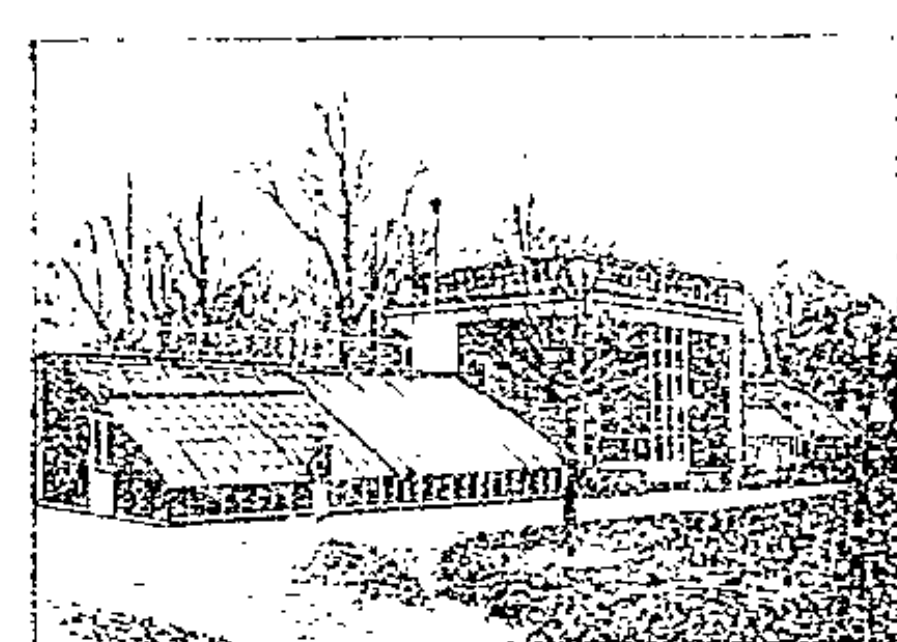
Remise 10 % aux membres de l'Association des Abonnés au Téléphone.

POUR VOS JARDINS employez les **Toiles Dufour**
 Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



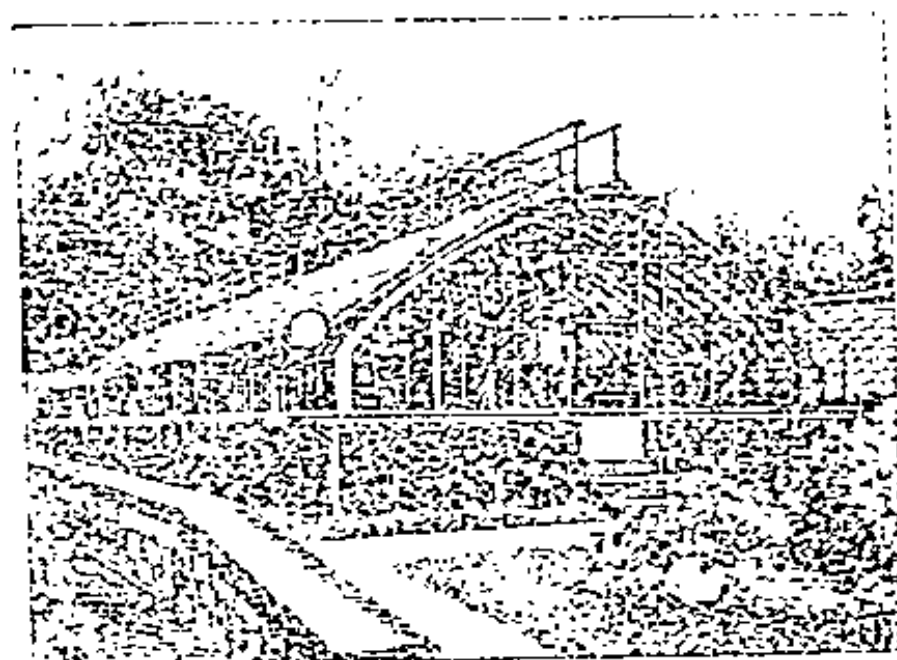
TOILES A OMBRER
 pour SERRES

La toile donne l'ombrage idéal :
 1° Il est égal partout ; — 2° il se
 place et s'enlève à volonté. Qua-
 lités différentes suivant la nature
 de plantes. — Devis sur demande
 avec toiles prêtes à poser.



TOILE-ABRI
 pour ESPALIERS
 (Litières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
 printemps ainsi que des pluies froides
 encore plus néfastes. Accessoires spé-
 ciaux permettant de coulisser les toiles
 avec rapidité.



TOILE ENDUITE NOIRE
 Imperméable DUFOR

en remplacement des paillassons
 Conservation parfaite de la chaleur. —
 Plus économique par sa durée qui
 est d'environ dix ans. — Devis sur de-
 mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
 Catalogue illustré franco.

Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOR Aîné, fondée en 1865
 Téléph. 107-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.
 27, Rue Mauconseil, PARIS, 1er.
 Le rue donne 36, rue Montorgueil.

LE TRI BLOTTO
 LOCATION, ENTRETIEN
 RÉPARATIONS

VENTE TÉLÉPHONE 270.96
 COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

PHOTOGRAPHIE du Corps Diplomatique
 Français et Etranger et
 des Célébrités Contempo-
 raines.

✱ Médaille d'Or Exposition Universelle Saint-Louis 1904 ✱
 Diplôme d'honneur. — 12 MÉDAILLES D'OR

EUG. PIROU

33, Rue Boissy-d'Anglas, 33, PARIS
 Téléphone 242-27

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS

Salon et Atelier de Pose au premier étage.